

• Tribunal administratif de Lille.

• Quelques chiffres

- 34 000 heures de travaux réalisées pour le gros œuvre et les reprises de façade
- 700 m³ de gravats évacués
- 200 m³ de terres excavées
- 19 tonnes de poutres métalliques de renforcement structurel

Tribunal administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59 000 Lille





Un bâtiment historique

L'imposant bâtiment en briques qui abrite désormais le tribunal administratif date du 19^{ème} siècle.

À cette époque, les pouvoirs publics souhaitent créer à Lille un pôle universitaire laïc. Il est alors décidé de construire en 1894, au 103 rue Barthélémy-Delespaul, un imposant bâtiment de briques destiné à accueillir l'Institut de Chimie de Lille. Ce dernier a occupé les lieux pendant plus d'un demi-siècle, avant d'être transféré, en 1966, à la Cité Scientifique de la future commune de Villeneuve d'Ascq.

Libérés, les locaux ont alors permis d'accueillir la Bourse du Travail pendant plus de 40 ans. Les derniers syndicats ont quitté définitivement les lieux en 2013.

La ville de Lille a alors proposé de rénover le bâtiment en y accueillant le tribunal administratif.

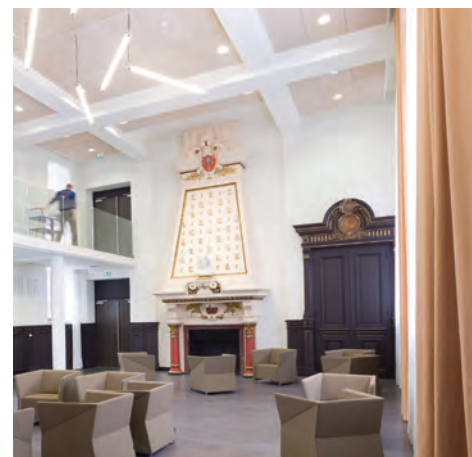


Fiche d'identité

- Superficie du bâtiment : 3056 m² utiles
- Coût global travaux : 10,3 millions d'€ TTC (travaux et ensemble des prestations intellectuelles)
- Accessibilité pour les personnes à mobilité réduites (PMR) sur l'ensemble du bâtiment

Le projet de rénovation a respecté la physionomie initiale du bâtiment tout en permettant de l'adapter aux besoins fonctionnels de la juridiction.

Les structures porteuses sont conservées et ont permis d'intégrer de grands espaces dont les salles d'audience.



Le tribunal administratif

Le tribunal administratif a ouvert au public le 7 mars 2016.

Il dispose désormais d'espaces lui permettant d'exercer ses missions dans les meilleures conditions :

- 3 salles d'audience, dont une grande de 75 places
- un véritable espace de réception du public
- des bureaux agréables et fonctionnels avec du mobilier neuf
- un bel espace consacré à la documentation.

